



Réf. Farde e-Assemblées : 2334693

N° OJ : 74

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/03/2020

Objet : Conseil de quartier Mutsaard - Neder-over-Heembeek.- Désignation des membres du Conseil de quartier.

Le Conseil communal,

Vu l'article 120 bis de la nouvelle loi communale qui prévoit que le Conseil Communal peut instituer des conseils consultatifs pouvant rendre un avis sur une ou plusieurs questions déterminées;

Vu que le Conseil Communal a adopté en sa séance du 21 octobre 2019 la Charte de la participation de la Ville de Bruxelles;

Vu la décision du Collège en sa séance du 21 novembre 2019 de créer des Conseils de quartier de façon progressive dans 8 quartiers, avec une mise en place d'un premier Conseil de quartier pilote en 2020;

Vu la décision du Collège en sa séance du 21 novembre 2019 d'adopter l'organisation globale des Conseils de quartier;

Vu que le Conseil communal a adopté en sa séance du 2 décembre 2019 le règlement cadrant la mise en place des Conseils de quartier;

Vu le règlement adapté des Conseils de quartiers validé par le Collège en sa séance du 20 février 2020 ;

Vu le règlement adapté des Conseils de quartier adopté par le Conseil communal en sa séance du lundi 2 mars 2020 ;

Considérant que, pour procéder à la désignation des membres « habitants », en date du 24 janvier 2020 suivant les dispositions pratiques et légales prévues dans le règlement des Conseils de quartier susmentionné, le département de la démographie a transmis une liste de 2.000 habitants de Mutsaard - Neder-over-Heembeek tirés au sort avec le concours de I-City, une liste dans laquelle la parité homme - femme était respectée, une liste contenant le nom, prénom, adresse complète, genre et régime linguistique des citoyens ainsi sélectionnés;

Considérant qu'un courrier postal personnalisé a été adressé aux 2.000 habitants sélectionnés par tirage au sort les invitant à manifester leur envie de se porter candidats à ce premier Conseil de quartier. Ce courrier leur expliquant aussi qu'un second tirage serait opéré parmi les candidats sur base de données sociodémographiques à introduire avec leur candidature, en précisant qu'il s'agit de la volonté de la Ville d'opérer cette sélection par tirage au sort pour refléter au mieux la représentation « statistique » du quartier;

Considérant que les critères sociodémographiques en question sont au nombre de 6 et que dans un ordre de priorité, il s'agit : 1. de la situation géographique entre NOH et Mutsaard, 2. de la tranche d'âge, 3. du niveau étude, 4. de l'occupation, 5. de la langue et 6. du genre;

Considérant que sur les 2.000 personnes invitées à poser leur candidature, 86 inscriptions ont été enregistrées en date du 19 février ;

Considérant que sur ces 86 inscriptions, 80 étaient valides car 3 inscriptions étaient le fait de personnes qui n'avaient pas été tirées au sort parmi les 2.000 citoyens, 2 étaient une double inscription et 1 inscription le fait d'une personne inscrite hors des délais;

Considérant que la répartition des candidats suivant leurs données personnelles (voir annexe le rapport graphique de cette répartition) a montré un manque manifeste de candidats « homme » dans la tranche d'âge « 17-24 ans » avec un niveau d'enseignement moindre que l'enseignement supérieur pour pouvoir refléter au mieux la diversité de la population du quartier et qu'un recrutement direct en

rue a été opéré le samedi 22 février via des enquêteurs de rue pour compléter l'échantillon de candidat;

Considérant que ce recrutement organisé le 22 février 2020 a permis d'ajouter à la liste des candidats, 4 candidats correspondant au profil manquant ;

Considérant qu'un tirage au sort a été effectué en date du mardi 25 février 2020 au moyen d'un algorithme réalisé par la société Sortition Foundation agissant en sous-traitance d'Invention Group désigné dans le cadre du marché CDA/010549/BIL (voir en annexe le rapport des résultats de ce tirage, ainsi que la correspondance recherchée entre les données statistiques et le nombre de sièges dans le conseil de quartier que cela suppose);

Considérant qu'ainsi 11 candidats ont été tirés au sort le 25 février 2020 ;

Les 11 citoyens candidats suivant ont été contactés par téléphone et ont confirmé leur intérêt de prendre part au Conseil de quartier:

1. M. Van Hautegeem Jean Pierre ;
2. Mme Castelao Perez Carina ;
3. Mme Youssef Dorcy ;
4. Mme Stas Magali ;
5. Mme Houy Vathrumnea ;
6. M. Allers Pieter ;
7. Mme Ceulemans Brigitte - Chantal – Lucienne ;
8. Mme Misson Laure ;
9. Mme Mula Kakiba Ernestine ;
10. M. Cinar Ismail ;
11. M. Hadit Mustapha.

Considérant que le Conseil de quartier doit se composer aussi de 6 membres issus du monde associatif, économique, culturel, et sportif désignés par le collège avec comme attention de veiller à une diversité maximale sur base des critères suivants : l'objet social, le périmètre d'action, le public touché;

Considérant qu'en date du vendredi 7 février 2020, 128 associations ont été sollicitées pour poser leur candidature;

Considérant qu'en date du 24 février 2020, 15 candidatures ont été rentrées;

Considérant que pour sélectionner les candidats représentant une association, l'analyse vise à garantir une représentativité spatiale la plus large possible et tend à refléter la diversité associative, culturelle, linguistique et sociale des quartiers concernés;

Considérant que sur base de cette analyse, 6 associations candidates ont été retenues en date du 28 février 2020, dont voici la liste précise :

1. Sauvegarde du Val des Liserons, sis avenue des Liserons 37/5, 1020 Bruxelles,
2. ASBL ferme « Nos pilifs », sis Trassersweg 347, 1120 Bruxelles,
3. La Promenade Verte de N-O-Heembeek // De Groene Wandeling van N-O-Heembeek, sis Trassersweg 347, 1120 Bruxelles
4. Heemschool, sis Beizegemstraat 133, 1120 Brussel,
5. AMO de NOH, sis rue de Heembeek 240/242, 1020 Bruxelles,
6. Comité de quartier Versailles, sis rue de Laskouter 7, 1120 Bruxelles.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 : Les 11 candidats « citoyens » suivants sont désignés membres du Conseil de quartier « Mutsaard – Neder-over-Heembeek » (voir liste avec coordonnées des candidats en annexe de l'arrêté) :

1. M. Van Hautegeem Jean Pierre ;
2. Mme Castelao Perez Carina ;
3. Mme Youssef Dorcy ;
4. Mme Stas Magali ;
5. Mme Houy Vathrumnea ;
6. M. Allers Pieter ;
7. Mme Ceulemans Brigitte - Chantal – Lucienne ;
8. Mme Misson Laure ;



9. Mme Mula Kakiba Ernestine ;
10. M. Cinar Ismail ;
11. M. Hadit Mustapha.

Article 2 : Après analyse de ces candidatures, les 6 associations suivantes sont désignées membres du Conseil de quartier « Mutsaard – Neder-over-Heembeek » :

1. Sauvegarde du Val des Liserons, sis avenue des Liserons 37/5, 1020 Bruxelles,
2. ASBL ferme « Nos pilifs », sis Trassersweg 347, 1120 Bruxelles,
3. La Promenade Verte de N-O-Heembeek // De Groene Wandeling van N-O-Heembeek, sis Trassersweg 347, 1120 Bruxelles
4. Heemschool, sis Beizegemstraat 133, 1120 Brussel,
5. AMO de NOH, sis rue de Heembeek 240/242, 1020 Bruxelles,
6. Comité de quartier Versailles, sis rue de Laskouter 7, 1120 Bruxelles.

Annexes :

- [Analyse graphique du tirage des membres en regard des données statistiques et des candidatures FR \(Consultable au Secrétariat\)](#)
- [Analyse statistique graphique des candidatures \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
- [Relation données statistiques et sièges FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)